Image not found or type unknown

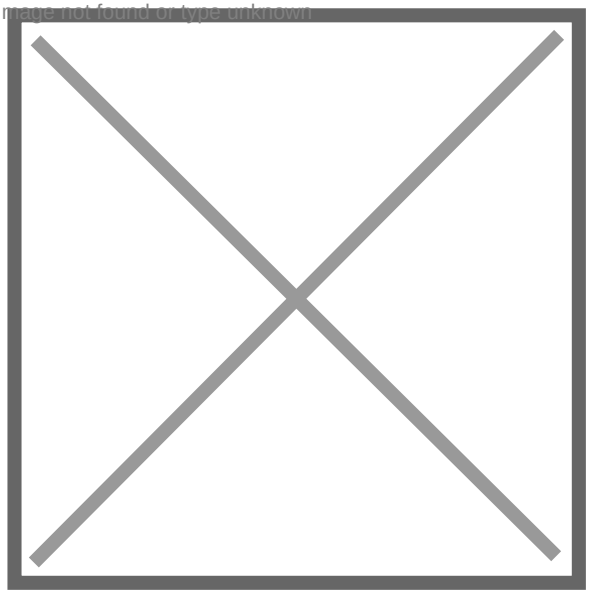

URGENT Recherche texte de loi suite achat appareil défaillant

Par **mille**, le **04/09/2009** à **23:01**

Bonsoir,

Je recherche le texte de loi qui stipule l'obligation d'un vendeur à reprendre un article défaillant.Je m'explique, début avril, j'ai acheté un aspirateur sans sac dernier né de chez ROWENTA, 2h après,tombe en panne, je me suis retournée directement auprès du constructeur, qui me l'a échangé sans difficulté dans les 10 jours qui ont suivi. Aujourd'hui, soit 4 mois après, le nouvel apareil a surchauffé, rejetant des étincelles par le système d'aération arrière. J'ai donc recontacté le constructeur demandant le remboursement de l'appareil mais celui-ci m'a répondu que je devais l'emmener chez un réparateur agréé ou contacter le revendeur pour voir s'il peut faire quelque chose. J'ai envoyé un mail au site web en question , seulement il ne veut rien savoir!
Je sais qu'il existe un texte de loi qui oblige un vendeur à reprendre et rembourser,même 2 ans après l'achat?
Sachant que je suis même prête à prendre un autre modèle sur ce site.
Pouvez-vous m'aider sur ce sujet car je suis vraiment très en colère sachant que j'avais mis le prix, pensant être tranquile mais il n'en ai rien.
Merci par avance.
Salutaions.
Frédérique.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés